



RÈGLEMENT DU CHALLENGE DES ÉCOLES DE VÉLO DES LANDES 2023



ARTICLE 1 :

En accord avec la Commission des Ecoles de Cyclisme du département, le Comité Départemental des Landes de Cyclisme organise un « **Challenge Départemental des Ecoles de Cyclisme des Landes et des Clubs** » parrainé par Groupama Landes.

ARTICLE 2 :

Ce challenge a pour but de récompenser les jeunes cyclistes les plus valeureux, c'est-à-dire ceux qui, au-delà de la performance sportive, auront participé avec le plus d'assiduité aux différentes épreuves inscrites au calendrier des Landes. C'est un challenge qui récompense la régularité sur une saison.

ARTICLE 3 :

Ce challenge est ouvert aux landais, garçons et filles dans les catégories suivantes :

- ✓ U7
- ✓ U9
- ✓ U11
- ✓ U13

ARTICLE 4 :

Toutes les épreuves du calendrier landais feront parties du challenge (les épreuves type « lever de rideau » et celles à « vocation régionale » en sont exclues).

Elles se disputeront par catégorie confondue, c'est-à-dire première et deuxième année ensemble ainsi que l'attribution des points. **Compteront pour le Challenge, les épreuves de régularité, route et cyclo-cross (les autres épreuves compteront pour le classement de la journée).** Le classement de la journée se fera par rapport au nombre de points acquis lors de l'ensemble des épreuves du jour.

Un fichier type Excel sera mis à jour à l'issue de la journée et sera à envoyer à l'adresse ci-après cyclisme.ffc40@gmail.com qui se chargera de la communication avec les référents des clubs.

Pour toute réclamation s'adresser à l'adresse citée.

ARTICLE 5 :

La répartition des points se fera de la façon suivante :

- ✓ Attribution de 10 points à tous les participants de la compétition
- ✓ A l'issue de chaque épreuve il sera attribué 1 pt au premier, 2 pts au second, 3 pts au troisième etc...
- ✓ Le classement de la journée s'effectuera dans l'ordre croissant de l'addition des pts obtenus sur l'ensemble des épreuves au programme
- ✓ Barème des PTS comptant pour le Challenge Départemental :
30 Pts au 1^{er}, 20 Pts au 2^{ème}, 15 Pts au 3^{ème}, 14 Pts au 4^{ème}, 13 Pts au 5^{ème}, 12 Pts au 6^{ème}, 11 Pts au 7^{ème}, 10 Pts au 8^{ème}, 9 Pts au 9^{ème}, 8 Pts au 10^{ème} et ainsi de suite jusqu'à 1 Pt au 17^{ème}
Tous les concurrents classés au-delà marqueront 1 Pt
- ✓ Maintien du classement « spécifique filles »
- ✓ En cas d'égalité de points le plus jeune l'emportera

ARTICLE 6 :

Lors de la « **Journée Départementale des Ecoles de Cyclisme** » du 3 septembre 2023 à Morcenx Cigales, dernière épreuve comptant pour le challenge départemental des Landes le classement final sera officialisé, seront récompensés (es) :

- ✓ Les trois premiers de chaque catégorie garçons et filles compris
- ✓ Les trois premières de chaque catégorie du « **challenge spécifique filles** »
- ✓ Un trophée sera remis au club ayant totalisé le plus grand nombre de points à l'issue des épreuves comptant pour le challenge

ARTICLE 7 :

Lors de chaque épreuve du challenge, le club engagé sera représenté par son référent (désigné en début de saison ou en désignera un) qui devra assister à la réunion d'avant course, lui seul sera apte à intervenir auprès des arbitres en cas de litiges. Aucune observation ne sera prise en compte exceptée celle du référent désigné.

Seuls les chronométreurs officiels de l'épreuve seront habilités à communiquer les temps.

Il serait souhaitable que pour chaque organisation du challenge, un jeune arbitre (14 à 18 ans) puisse officier sous la tutelle d'un arbitre présent sur l'épreuve.

La Commission des Ecoles de Cyclisme du Comité Départemental des Landes